



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 30 avril 2015

### SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LA RESTRUCTURATION FINANCIERE DE LATECOERE

- Accord entre Latécoère et ses principaux créanciers en vue de la restructuration financière du Groupe.
- Renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 millions d'euros par :
  - Une première augmentation de capital réservée de 55.6 millions d'euros,
  - Une seconde augmentation de capital de 222.5 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Les produits des augmentations de capital seront alloués pour :
  - Réduction de la dette à hauteur de 178 millions d'euros ;
  - Injection de 100 millions d'euros de numéraire.
- Dette financière long terme réduite à un montant de 100 millions d'euros, induisant une réduction des frais financiers de près de 50% sur la base du taux moyen prévu sur la durée de la dette réaménagée.
- Constitution d'un noyau stable d'actionnaires de long terme autour des fonds d'investissement Apollo et Monarch qui deviendront actionnaires de référence du Groupe.
- Intention des principaux actionnaires de voter l'ensemble des résolutions liées à la restructuration financière.
- Simplification et renforcement de la structure de gouvernance par la mise en place d'un Conseil d'Administration reflétant la nouvelle structure actionnariale du Groupe.



Latécoère SA annonce la signature d'un accord avec ses principaux créanciers, des fonds gérés ou conseillés par des entités affiliées d'Apollo Global Management, LLC (NYSE : APO) (ci-après dénommées avec ses entités consolidées, « Apollo »), une entité affiliée de Monarch Alternative Capital LP (« Monarch ») ainsi que d'autres créanciers représentant ensemble c.88% du montant du crédit syndiqué de Latécoère.

La réalisation des opérations prévues par cet accord créera les conditions pour que Latécoère puisse mettre fin à son surendettement financier en renforçant ses fonds propres et en lui permettant de retrouver un niveau de dette compatible avec la nature long terme de son activité. Grâce à une situation de trésorerie restaurée, cet accord permettra de poursuivre le travail important de redressement de la performance opérationnelle engagé depuis un an et de mettre en œuvre le redéploiement stratégique et commercial nécessaire pour adresser les enjeux de compétitivité et s'adapter à l'évolution du marché.

### Renforcement des fonds propres du Groupe

Les opérations de renforcement des fonds propres donneraient lieu successivement à deux augmentations de capital pour un montant total de 278 millions d'euros. Ces augmentations de capital, qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère, seront réalisées selon les modalités suivantes :

- Une première Augmentation de Capital Réservée qui serait libérée par compensation des créances acquises par l'ensemble des créanciers d'un montant de 55.6 millions d'euros, par émission de 6.9 millions d'actions nouvelles Latécoère au prix de 8.06 euros par action ;
- Une seconde augmentation de capital, garantie par l'ensemble des créanciers, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 222.5 millions d'euros, par émission de 74.2 millions d'actions nouvelles Latécoère à raison de 4.0 actions nouvelles pour 1 action existante après l'Augmentation de Capital Réservée au prix de souscription de 3.0 euros par action.

Le montant de l'Augmentation de Capital Réservée représente 20% du montant total des augmentations de capital. Les produits des augmentations de capital seront alloués pour 178 millions d'euros à la réduction ou au remboursement du crédit syndiqué existant qui s'élève à 278 millions d'euros avant opérations et pour 100 millions d'euros au financement du plan de performance et de développement que la société entend mettre en œuvre avec le concours de ses nouveaux actionnaires.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, les créanciers détiendront 37.4% du capital de Latécoère. Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui aura lieu postérieurement, la participation de l'ensemble des créanciers serait comprise entre 37.4% du capital de Latécoère dans le cas où les actionnaires existants viendraient à participer à hauteur de 100% et 87.5% s'ils ne participaient pas à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.



Autrement dit, un actionnaire détenant 1.00% du capital de Latécoère avant l'Augmentation de Capital Réservée détiendrait après l'opération 0.63% du capital s'il décidait de souscrire à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription et 0.12% s'il décidait de ne pas souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, la participation d'Apollo et Monarch au capital de Latécoère devrait être comprise entre 25.1% et 45.9% sur la base de leur exposition actuelle dans le crédit syndiqué et de la souscription par chacun des autres créanciers à ladite augmentation de capital à hauteur de son engagement de garantie. C'est la raison pour laquelle Apollo et Monarch ont sollicité l'octroi par l'AMF d'une dérogation prévue par l'article 234-9 2° de son règlement général à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère par suite du franchissement de seuils déclencheurs de l'obligation de déposer un projet d'offre. Apollo et Monarch se sont engagés jusqu'au 31 décembre 2016 à ne pas céder leurs titres.

Les augmentations de capital donneront lieu à un renforcement des fonds propres de Latécoère pour un montant de 278 millions d'euros. En conséquence, sur une base pro forma, les fonds propres consolidés du Groupe seraient de 389 millions d'euros au 31 décembre 2014, représentant une amélioration significative par rapport à ses fonds propres consolidés part du Groupe de 111 millions d'euros au 31 décembre 2014.

La société fera appel à un expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-2 du règlement général de l'AMF et rendra un avis motivé sur le caractère équitable des opérations envisagées.

### **Réduction de la dette syndiquée de 64%**

A la suite des opérations d'augmentation de capital, la dette syndiquée résiduelle sera réduite à 100 millions d'euros (soit une diminution de 64% par rapport à un crédit syndiqué d'un montant initial de 278 millions d'euros) et aura une maturité de 5 ans in fine. Il s'agira d'une dette senior qui portera intérêts (composante cash et PIK) avec une marge comprise entre 500 /850 points de base et un taux Euribor plancher de 0.5%. La dette sera amortie entièrement à maturité mais pourra être partiellement amortie à partir de 2017 par le biais d'une clause de cash-flow excédentaire portant sur 50% du montant de cash-flow net annuel généré par la société au-delà de 20 millions d'euros, le montant remboursé par anticipation étant lui-même plafonné à 20 millions d'euros par an.

La restructuration financière permettra à Latécoère d'améliorer sensiblement ses ratios d'endettement et de réduire le coût annuel de son financement de près de 50%, les charges financières attendues s'élèveront à environ 5 millions d'euros au titre de la première année du prêt contre un montant annuel actuel de l'ordre de 12.5 millions d'euros.

### **Nouvelle gouvernance**

Apollo et Monarch deviendront les actionnaires de référence et détiendront une participation minimale de l'ordre de 25% du capital.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Latécoère, il sera proposé de créer une structure unique à Conseil d'Administration en lieu et place des Conseil de Surveillance et Directoire actuels. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer le pouvoir décisionnaire du Conseil d'Administration.



Il sera proposé de confirmer le Président du Conseil de Surveillance actuel, M. Pierre Gadonneix et le Président du Directoire actuel de Latécoère, M. Frédéric Michelland dans leurs nouvelles fonctions respectives de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général du Groupe.

A l'occasion de cette même assemblée générale des actionnaires, il sera proposé de statuer sur la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. En fonction de la détention du capital d'Apollo et Monarch à l'issue des opérations de restructuration financière, le nombre de leurs représentants au Conseil d'Administration sera de 5 ou de 6 administrateurs (sur un total de 11 administrateurs).

### Soutien des principaux actionnaires

Les sociétés Salvepar ainsi que le fonds salariés FCPE B, représentant ensemble 11,8% du capital et 19.7% des droits de vote de la société, apportent leur soutien et ont en conséquence exprimé leur intention de voter l'ensemble des résolutions liées à ces opérations.

### Prochaines étapes

Latécoère a demandé la suspension de la cotation de ses titres le 29 avril 2015. La reprise de cotation interviendra le 4 mai 2015, à l'ouverture des marchés.

L'accord, qui a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Latécoère, est soumis à la réalisation de plusieurs conditions suspensives usuelles, notamment l'accord de l'ensemble des créanciers, la signature d'un protocole de conciliation et son homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse, l'avis motivé de l'expert indépendant concluant au caractère équitable de l'opération proposée, l'octroi par l'AMF au profit des nouveaux actionnaires d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres de Latécoère, ainsi que l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Latécoère de l'ensemble des résolutions liées à l'opération.

Il est envisagé de tenir l'assemblée générale des actionnaires au plus tard le 30 juin 2015 et de réaliser les opérations d'augmentation de capital avant la fin du troisième trimestre 2015.

Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance a déclaré : « *Je remercie l'ensemble des créanciers et le Directoire pour l'esprit constructif dans lequel cet accord a été trouvé. C'est un accord indispensable et équilibré qui renforce de façon très significative les fonds propres du Groupe tout en limitant la dilution potentielle de nos actionnaires et baisse de près des 2/3 le montant de sa dette. Il pérennise l'avenir industriel de Latécoère et lui permet de se repositionner aux premiers rangs de la filière aéronautique.* »

Frédéric Michelland, Président du directoire du Groupe Latécoère, a déclaré : « *Cet accord marque une nouvelle étape dans le redressement de Latécoère. Il permettra de ramener l'endettement du Groupe à un niveau soutenable et lui donnera la manœuvrabilité nécessaire à la mise en œuvre de son projet stratégique. Doté d'un nouvel actionnariat et assaini financièrement, Latécoère sera de nouveau en mesure d'investir et de se développer dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.* »



**A propos de Latécoère**

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans trois domaines d'activités :

- Aérostructure Industrie (57% du CA) : tronçons de fuselage et portes.
- Aérostructure Services (15% du CA) : études, calcul et définition de produits industriels - conception, réalisation et maintenance d'outillages et machines spéciales.
- Systèmes d'Interconnexion (28% du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.

Le Groupe employait au 31 décembre 2014, 4 815 personnes dans 10 pays différents.

Son chiffre d'affaires consolidé pour 2014 est de 664,1 M€ et le portefeuille de commandes, sur la base d'une parité €/€ de 1,35, s'élève à 2,66 Mds € au 31 décembre 2014.

Latécoère, société anonyme au capital de 23 017 186 € divisé en 11 508 593 actions d'un nominal de 2 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C. Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP

		
<p>Olivier Regnard Directeur Administratif et Financier Tel. : + 33 (0) 5 61 58 77 00 olivier.regnard@latecoere.fr</p>	<p>Corinne Puissant Relations Investisseurs Tel. : +33 (0) 1 53 67 36 77 cpuissant@actus.fr Anne-Catherine Bonjour Relations Presse Tel. : +33 (0) 1 53 67 36 93 acbonjour@actus.fr</p>	<p>Contact Presse Benoît Gausseron Tel. : +33 (0)6 46 47 09 49 benoit.gausseron@taddeo.fr</p>